

Electeurs et collectionneurs

Les périodes électorales produisent toujours une certaine effervescence chez les amateurs d'armes qui se sentent exclus ! C'est à ce moment qu'ils font entendre leur voix comme toutes les autres minorités et à ce titre, souhaitent être entendus !

Par Jean-Jacques Buigné
Président de l'UFA

On se souvient que juste avant le 1er tour des présidentielles de 2002 ⁽¹⁾ Lionel Jospin, alors Premier ministre et candidat aux présidentielles avait annoncé à grand renfort de publicité, un plan de renforcement du contrôle des armes en 9 mesures. L'effet d'annonce d'une restriction largement excessive avait provoqué une vague de protestations sans précédent dans la communauté des amateurs d'armes. Faut-il y voir une corrélation entre le fait qu'il a manqué environ 200 000 voix au candidat Jospin pour arriver au second tour et ces mesures touchant plus de 2 millions de détenteurs légaux d'armes à feu ?

Le rejet du candidat socialiste a fait naître un grand espoir dans les milieux des amateurs d'armes : la logique, la compétence et l'intelligence allaient enfin pou-

voir l'emporter sur l'ignorance et l'excessif. Peut-être allions nous oublier le matraquage primaire entretenu contre les armes. Malheureusement rien n'a été positif, même si on nous dit que cela aurait pu être pire!

Pour qui voter ?

Notre rôle n'est pas de donner des consignes de vote, nous sommes trop respectueux de toutes les libertés. Mais tout de même, nous devons informer nos lecteurs sur les positions des équipes ou des appareils politiques des divers candidats.

C'est une question qui tient tellement à cœur les amateurs d'armes que spontanément, un groupe de tireurs a mis en ligne, début janvier, sur le « forum de Mailly » un questionnaire à envoyer à plus de 30 candidats



déclarés alors. Ce questionnaire a été envoyé par Internet, de multiples fois, à tel point que, destinataire des copies, j'avais parfois l'impression qu'il s'agissait de spam. ⁽²⁾ A ma connaissance, seuls deux candidats ont répondu : Frédéric Nihous et Edouard Fillias. Nous allons bien entendu publier un extrait de leur position, ainsi que le résumé que nous avons pu faire des actions passées des deux candidats les mieux placés : Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal. Pour être complets, nous avons rajouté une lettre de Jean-Marie Le Pen concernant la détention.

Le candidat CPNT Frédéric Nihous *



Je ne vous étonnerai pas en vous disant que Frédéric Nihous est particulièrement favorable aux détenteurs d'armes. Il déclare notamment :

« Chasseur et tireur de ball-trap moi-même, donc détenteur légal d'armes, à la différence des autres



candidats à l'élection présidentielle, je suis parfaitement au courant des problèmes rencontrés par les usagers et détenteurs légaux d'armes... Ce n'est pas la détention d'armes qui est un risque, c'est l'usage qu'on en fait (au même titre que la voiture ou ... un couteau de cuisine)... Oui, il y a un patrimoine de l'arme en France, historique ou économique, que nous ne devons pas laisser gaspiller ou bafouer, d'autant plus que notre passion est légitime, légale et ne porte pas atteinte à la sécurité.

Non, ce ne sont pas les chasseurs et les tireurs qui sont responsables de la flambée de la délinquance. On oublie trop souvent que pour acheter légalement une arme en France, il faut être titulaire soit d'une licence de tir sportif, soit d'un permis de chasser. Quel délinquant se risquerait à aller acheter une arme pour en avoir un usage malhonnête ou criminel s'il doit présenter des justificatifs? Il est beaucoup plus simple pour lui de passer par les réseaux de trafiquants qui fleurissent un peu partout et qui prospéreront d'autant plus avec un accroissement de la prohibition!

Le décret de 1995, pris par le gouvernement Balladur, avait déjà soulevé notre colère. En 2001, la loi sur la sécurité quotidienne du gouvernement Jospin en a rajouté en frappant les chasseurs, les tireurs sportifs et les collectionneurs de nouvelles contraintes. Les textes préparés par le nouveau gouvernement suite à l'alternance de 2002 ne sont pas non plus satisfaisants tant sur leurs contenus (même s'ils auraient pu être pire) que sur la forme. En effet, à l'inverse de ce qu'affirment publiquement certaines officines la concertation et le dialogue n'ont guère été de mise ! »

Penons acte de cette déclaration d'intention qui se suffit à elle-même, sans nos commentaires. Ah, s'il était élu comme la vie serait facile !

Le candidat de l'Alternative Libérale Edouard Fillias.

Il déclare qu'il y a des chasseurs parmi ses proches, bien



sant les Français que l'on résoudra les problèmes d'insécurité. Les détenteurs légaux d'armes sont des individus responsables qui obéissent à une réglementation extrêmement stricte. Les agressions avec arme à feu sont quasiment toujours le fait d'individus qui sont sortis du cadre de la loi. ...

...la prohibition offre un boulevard aux trafics illicites sans satisfaire aux attentes légitimes des citoyens honnêtes et responsables.... je promets une réflexion sérieuse pour simplifier les conditions d'obtention d'armes à feu sans relâcher la rigueur dans la sélection des détenteurs... une clarification du droit d'obtention et de détention s'impose. Il est temps de dépoussiérer notre empilement de vieux textes devenus obsolètes.

Si je suis élu, je m'engage à respecter les droits des détenteurs actuels...

... je suis opposé à toute nouvelle couche de législation en matière d'armes, je souhaite plutôt simplifier la réglementation actuelle afin qu'on arrête de pénaliser les citoyens honnêtes »

Le candidat du Front National Jean Marie Le Pen



Bien qu'il n'ait pas encore répondu lui-même au questionnaire du forum de Mailly, il a adressé une lettre au Président de l'ADT suite à des propos malencontreux du vice-président de son parti lors des émeutes des banlieues, (3) dans laquelle il explique à l'égard

qu'il ne soit pas lui-même amateur d'armes. « ...ce n'est pas en infanti-

d'une éventuelle restriction des armes « ... je suis opposé à la formule qui ne serait respectée que par les braves gens et, évidemment, bafouée par les truands et autres délinquants ou criminels. Elle aboutirait à rompre l'équilibre...

... Une des raisons que j'ai d'ailleurs fait publiquement connaître aux organisations de chasseurs au Parlement européen, c'est que la notion de peuple armé ne me choque pas, je crois même, qu'elle participe à sa sécurité, les chasseurs étant face à la désertification rurale, bien souvent les seuls à patrouiller encore le territoire en dehors des routes bitumées. »

La candidate du PS Ségolène Royal



Nous avons des récriminations à formuler avec l'expérience de ces dernières années : d'abord la LSQ (4)

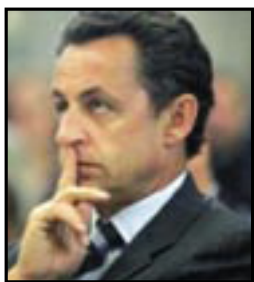
prise sous la pression de l'affaire de Nanterre, mais aussi les neuf mesures Jospin-Vaillant de 2002 qui en rajoutait encore une couche. Tout le monde a encore en mémoire, **la funeste proposition** de loi de Bruno Leroux (5) qui contenait la restriction des armes de défense, la déclaration de toutes les armes lisses, la suppression des armes aux tireurs non-compétiteurs et bien d'autres joyeusetés dont le but final était l'interdiction de toute détention d'armes en France. Il faut reconnaître que Bruno Leroux, alors qu'il était le rapporteur du projet de Loi sur la Sécurité Quotidienne (LSQ) en 2001, s'est calmé depuis. La présidentielle se profilait à l'horizon et, peut-être qu'il a compris que restreindre exagérément les armes est mauvais électoralement. Mais, cette leçon a été oubliée l'année d'après par Lionel Jospin.

Ce député est actuellement

secrétaire national du PS chargé des élections

En ce qui concerne Ségolène Royal, elle ne s'est jamais prononcée d'une façon ou d'une autre sur les armes. Candidate d'un parti qui nous a déjà montré comment il envisageait de traiter le sujet, on peut cependant être inquiet pour les armes.

Le candidat de l'UMP Nicolas Sarkozy



La défaite de Lionel Jospin venant juste après une tentative de restriction des armes, les amateurs d'armes sont

repartis pleins d'espoirs. Mais malheureusement, force est de constater que cinq des neuf mesures Jospin-Vaillant seront reprises dans la LSI de Nicolas Sarkozy et son décret d'application ⁽⁶⁾ :

- présentation du certificat médical ;
- information à ce préfecture et clubs de tir de la situation des détenteurs ;
- non-renouvellement des autorisations demandées hors des trois mois de l'échéance ;
- restriction des autorisations de 4^{ème} au titre de la défense aux seuls besoins professionnels ;
- fichier des détenteurs d'armes.

Il est surprenant de découvrir que les restrictions prévues par la gauche ont été appliquées par la droite !

Concernant plus particulièrement les armes anciennes, tout le monde sait les démarches "**INSISTANTES**" que nous menons depuis 15 ans pour le reclassement dans la catégorie des armes de collection d'un certain nombre d'armes obsolètes. Soit que ces armes sont encore en 1^{ère} catégorie, donc difficilement accessibles, ou en 5 et 7^{ème} catégories, donc inaccessibles au

collectionneur qui n'est ni chasseur ni tireur. Au moment de l'étude de la LSI ⁽⁶⁾, nous écrivions à ce sujet à Nicolas Sarkozy, ⁽⁷⁾ alors dans son premier passage au ministère de l'Intérieur : Et il nous a fait répondre ⁽⁸⁾ : «...le ministre a noté votre souhait de permettre que certaines armes des cinquième et septième catégories puissent être dispensées des obligations de déclaration ou de présentation d'une licence de tir ou d'un permis de chasser à raison de leurs caractéristiques historiques. Il lui semble toutefois que vos préoccupations trouveront davantage réponse dans le processus de reclassement des armes actuellement en cours.» En fait, le ministre faisait allusion à un projet d'arrêté auquel nous avions collaboré, visant à reclasser en 8^{ème} catégorie certaines armes. Cet arrêté n'a jamais été publié et lorsque nous nous en sommes inquiétés, il avait "disparu". Lors d'une question en direct d'un auditeur sur RTL concernant la détention d'une arme à domicile, (il est vrai qu'il s'agissait de l'autodéfense), Nicolas Sarkozy s'est nettement prononcé sur son opposition à la détention des armes à domicile. Ceci a considérablement ému le monde des détenteurs légaux d'armes qui s'est senti attaqué. Dans un courrier adressé à la Fftir et à la Fédération Nationale des Chasseurs il précise : *« je ne suis pas hostile à ce que les chasseurs, les tireurs sportifs et les collectionneurs puissent conserver, à domicile, les armes qu'ils ont régulièrement déclarées ou qu'ils sont autorisés à détenir ».*

Lors du colloque "Armes et Sécurité, un débat de société" qui s'est tenu au Sénat ⁽⁹⁾ sous le

Retrouvez sur notre site www.armes-ufa.org tous les détails sur les élections présidentielles avec de nombreux liens.

parrainage de Nicolas Sarkozy, se sont succédés Jean-Jacques Hiest, président de la Commission des lois du Sénat, le sénateur Ladislav Poniatowski et tous les hauts fonctionnaires qui ont un rapport avec la réglementation des armes. Tout le monde a reconnu deux choses : la réglementation est trop compliquée pour être bien appliquée et il n'y a pas de corrélation entre la quantité d'armes en circulation et l'insécurité. Il suffirait que ces constats officiels passent dans la réglementation pour les électeurs que sont les amateurs d'armes, soient satisfaits.

Dans l'isolement

L'immense espoir né de l'abandon du projet Jospin-Vaillant du fait de l'élection de Jacques Chirac s'est transformé peu à peu en déception pour finir en 2007 en amertume. Mais pour qui faut-il voter aujourd'hui, le choix n'a jamais été aussi difficile. Peut être que c'est le moment de harceler les appareils politi-





ques pour connaître leurs positions actuelles. Et peut-être que les questions posées par des centaines de milliers d'électeurs peuvent avoir une influence sur la réglementation des armes à l'avenir. Pour le bulletin de vote, c'est à chacun de choisir ce qu'il verra comme étant la meilleure solution en regard de son statut de chasseur, tireur ou collectionneur.

- (1) Réunion de ministres du jeudi 18 avril 2002, intervention du Premier Ministre devant la presse, plan en 9 mesures du Gouvernement pour le renforcement du contrôle des armes,
- (2) il s'agit de courriers parasites qui encombrant les boîtes mail,
- (3) le 28 décembre 2005,

Bulletin d'adhésion et d'abonnement

A.D.T. - U.E.A. : 8, rue du Portail de Ville, 38110 La Tour du Pin
 Fax : 04 74 97 62 88
 e.mail : ccra@infonie.fr

| | | | | |
|---|-----------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| NOM : | J'adhère et je m'abonne à : | | | |
| PRENOM : | Pour l'année 2006 | Mettre un X dans la case | | |
| ADRESSE : | Membre ADT & l'UEA | 21 € | | |
| | Membre de soutien | 30 € | | |
| CODE POSTAL | Membre bienfaiteur | > 120 € | | |
| VILLE : | ACTION GUNS (11 n°) | 55 € (360,78 F) | (- 9 €) (59,04 F) | 46,00 € (301,74 F) € |
| | Gazette des Armes (11 n°) | 55 € (360,78 F) | (- 7,50 €) (49,20 F) | 47,50 € (301,75 F) € |
| PAYS : | Le HUSSARD (5 n°) | 24 € (157,43 F) | (- 4 €) (26,24 F) | 20,00 € (131,19 F) € |
| | e-mail :.....@..... | | | |
| TEL : | TOTAL Abonnements** | | € | |
| FAX : | TOTAL | | € | |
| MOBILE | Adhésions & Abonnements | | | |
| Numéraire* Chèque* : Banque _____ / n° _____ | | | | |
| Je suis volontaire pour militer et soutenir bénévolement l'action de l'ADT et de l'UEA OUI - NON* | | | | |
| * <u>Barrer l'association non choisie</u> et indiquer la somme retenue dans la colonne de droite et faites de même pour l'option «Volontariat». ** Cocher d'une croix la case à droite des publications et inscrire le total dans la case «TOTAL Abonnements». | | | | |

- (4) Loi sur la Sécurité Quotidienne du 30 octobre 2001 (JO du 16 novembre,
- (5) Loi Leroux adoptée le 29 mai 1998 par les Députés et jamais mise à l'ordre du jour au Sénat,
- (6) La loi pour la sécurité intérieure (LSI ou Loi Sarkozy II) du 18 mars 2003 (JO du 19 mars). Et décret du 23 novembre 2005 (JO du 30 novembre),
- (7) lettre de l'UEA le 10 octobre 2002,
- (8) Lettre ref CAB/EM/CF/N° 175 du 8 novembre 2002,
- (9) Colloque du 26 janvier 2006 sous la présidence de Nicolas Sarkozy

COLLECTION DIRIGÉE PAR M.-G. MICBERTH

MÉTIERS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Historique de la Manufacture d'armes de Saint-Étienne

Raymond Dubessy

Le Livre d'histoire

104 euros

Port compris

De R. Dubessy

Cet ouvrage imposant du capitaine d'artillerie R. Dubessy est en six parties principales. Dans le livres I, l'auteur évoque la Manufacture de Saint-Etienne sous l'Ancien Régime : les origine (du XIIIème siècle à 1764) et son histoire (1764-1792), avec les différents modèles d'armes à feu portatives dans les armées françaises, les procédés de fabrication, les commandes pour les troupes royales, les achats effectués par l'ordre de Malte (1687-1774)... Le lives II concerne la Manufacture sous la Révolution et sous l'Empire (1792-1815). Le livre III (1816-1839) est consacré à la Manufacture sous la Restauration (dernières armes à silex et premières armes à percussion...) Le livre IV traite des armes à percussion et des premières armes rayées (1839-1864). Dans le Livre V, l'auteur évoque " la nouvelle manufacture " (1864-1870) avec les trois groupes de batiments à construire, le fusil modèle 1866, le sabre-baïonnette et l'achèvement des travaux en 1869. Quant au Livre VI, il a trait aux dernières extensions de la Manufacture. 704 pages, format 20 x 30. Prix 96 euros + 8 euros pour les frais de port. 104 euros port compris.

Bon de commande

A retourner à la Librairie du collectionneur, 15 rue Cronstadt 75015 Paris GA
 Tél.: 01 45 32 60 32 - Fax: 01 45 32 59 00

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint mon règlement de : Euros

pour l'ouvrage *Historique de la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne*

Chèque bancaire

CB n° _____

Date d'expiration / Signature _____

IBAN : FR764255900052100762250848 • SWIFT : CCOFRRPP - banque BFCC Paris